



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 44593

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes que peuvent rencontrer les buralistes et autres personnes privées qui effectuent pour le compte de l'Etat la vente de la vignette automobile. Cette mission de service public, qui fait de ces personnes de véritables collecteurs d'impôts, ne s'accompagne pas de mesures garantissant la sécurité nécessaire à l'exercice d'une telle mission, notamment lorsqu'il faut porter la recette de la vente à la perception. Il lui demande donc de lui indiquer sur quelles dispositions elles peuvent compter, si elles le demandent, pour assurer leur sécurité pendant le déplacement à la perception.

Texte de la réponse

Les services de police sont particulièrement attentifs à l'évolution de la criminalité qui touche certaines professions vulnérables dont font partie les débitants de tabac. En effet, la vente de vignettes automobiles ou de timbres fiscaux les conduit pendant certaines périodes de l'année à manipuler des sommes élevées. C'est pourquoi, ces établissements sont quotidiennement inclus dans les itinéraires de patrouilles assurées par les commissariats et les équipes d'ilotage. Ils bénéficient en outre d'une surveillance renforcée au cours des opérations spécialisées de lutte contre la délinquance organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année et de la saison estivale, respectivement sous l'intitulé opérations « anti hold-up » et « tranquillité vacances ». À ces dispositifs s'ajoute l'application des instructions qui ont été données pour que dans le cadre des plans départementaux de sécurité, et en concertation avec les représentants des professions concernées, des mesures spécifiques adaptées aux besoins locaux soient prises pour renforcer la protection de ces commerces.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44593

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5737

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6481